



Quel préavis pour quitter ma location en mauvais état

Par **nathalie**, le **28/02/2008** à **22:53**

je loue actuellement une maison qui est très humide ce qui est très préjudiciable pour mes enfants '(5) JE VOUDRAIS SAVOIR SI JE PEUX PRETENDRE A UNE REDUCTION DU PREAVIS DE CE FAIT LA (certificats medicaux ??) le propriétaire a déjà été prévenu de cela, et j'en passe et des meilleurs sur les soucis de la maison.....depuis 18 mois ! que puis -je faire, je veux quitter la maison mais réduire le préavis si je trouve mieux merci

Par **freesonnerie**, le **01/03/2008** à **17:00**

Bonjour.

A moins de prouver que le logement est dans un état insalubre, le seul délai que vous pourrez obtenir est de 3 mois.

Cordialement

Par **ly31**, le **01/03/2008** à **18:06**

Bonsoir,

Votre logement est très humide et je comprends tout à fait que vous souhaitiez quitter cet

appartement

Avez vous discuter sur le préavis avec votre propriétaire ?

S'il n'est pas d'accord, je vous conseille de vous mettre en rapport avec votre Mairie afin de pouvoir rencontrer un Médiateur qui sera vous écouter, et qui convoquera votre propriétaire pour une entente amiable entre vous

Je vous souhaite une bonne fin de journée

ly31